

Mardi 13 juillet 2010

BANQUE La direction Loire-Drôme-Ardèche visée

La Caisse d'Épargne mise en examen

La Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche a été mise en examen pour publicité trompeuse, a révélé "Le Parisien/Aujourd'hui en France" hier. C'est le produit financier "Doubl'ô" proposé par l'Écureuil et qui promettait un doublement du capital investi en 6 ans, qui est dans le collimateur d'un juge d'instruction de Saint-Etienne. Un retraité stéphanois a déposé une plainte avec constitution de partie civile, estimant que son placement n'était pas conforme avec ce qui lui avait été vendu.

Le siège stéphanois accusé de publicité mensongère

La Direction des Fraudes (DGCCRF) avait transmis au parquet de Paris il y a une dizaine de jours, un rapport sur le produit "Doubl'ô". Ceci faisait d'ailleurs suite à la

condamnation de la banque le 28 mai 2010 par le Tribunal de Cholet au bénéfice d'un souscripteur trompé par la promesse non tenue de doubler le capital au bout des 6 années. Cette procédure était diligentée avec le soutien de l'association française des usagers des banques (AFUB). Son secrétaire général, Serge Maître, aimerait maintenant que la Caisse d'Épargne négocie une indemnisation pour ses clients. Des clients, qui seraient 2 000 à s'être plaints auprès de l'AFUB sur les 240 000 qui auraient souscrit un "Doubl'ô" entre 2001 et 2002.

Aucune position sur le sujet de la part de la Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche hier, son service communication étant en congé le lundi.

Stephan DUDZINSKI